

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 4 MARS 2024

## L'IVG entre dans la Constitution !

**Victoire ! Un demi-siècle après l'adoption de la loi Veil de 1974, l'IVG entre dans la Constitution française.**

Les 925 parlementaires réuni-es en Congrès à Versailles cet après-midi ont adopté à 780 voix le projet de loi constitutionnelle consacrant la « liberté garantie » pour les femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), qui devient ainsi une **liberté fondamentale inscrite dans la Loi suprême**.

**La France marque à nouveau l'Histoire et devient le premier pays au monde** à inscrire le droit à l'avortement dans sa Constitution.

« *La France est à l'avant-garde, elle est à sa place, c'est là sa mission et elle est attendue* » a déclaré Yaël Braun-Privet, présidente de l'Assemblée nationale et première femme à présider un Congrès.

Le HCE célèbre cette victoire aux côtés des féministes et parlementaires qui ont mené un travail acharné de plaidoyer pour la protection du droit à l'avortement. Ce vote marque **l'aboutissement d'un combat historique porté par les mobilisations féministes**, initié par le mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) et le manifeste des 343 il y a plus de cinquante ans, qui ont défendu la liberté des femmes à disposer de leur corps.

« *Nous avons une dette morale, envers toutes les femmes qui ont souffert dans leur chair. Nous [leur] adressons surtout un message : votre corps vous appartient, et personne n'a le droit d'en disposer à votre place* » a déclaré le Premier ministre Gabriel Attal.

Le HCE se félicite pour cette avancée majeure, [il réclamait cette constitutionnalisation](#) depuis la décision de la Cour suprême américaine d'abroger l'arrêt Roe vs Wade en juin 2022.

**Le HCE poursuit son engagement pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** et souhaite que ce droit imprescriptible, que le président de la République a demandé pour la France, soit également consacré dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Contact presse : Camille YILDIZ, [camille.yildiz@pm.gouv.fr](mailto:camille.yildiz@pm.gouv.fr), 06 09 14 43 06